



FAIRE L'ESPACE PUBLIC DU QUOTIDIEN

Initiation
aux démarches
contemporaines
de revitalisation
urbaine



FAITES UN PREMIER PAS DANS L'URBANISME TACTIQUE

#Placemaking #Urbanisme tactique #Engagement citoyen
#Développement local #Communication expérientielle



Formation théorique et
mise en oeuvre pratique

Les espaces publics sont l'ossature urbaine et sociale de nos villes et villages. Ils sont notre cadre de vie commun et quotidien dans lequel se concentrent une diversité d'usages et d'interactions sociales.

L'urbanisme tactique et le « placemaking » sont deux approches de co-construction de la ville qui s'appuient sur le potentiel des espaces publics pour accompagner les collectivités du monde entier à construire des villes et quartiers conviviaux, vecteurs de lien social et de dynamisme local.

OBJECTIFS ET CONTENU DE LA FORMATION

Former et outiller les professionnels de l'aménagement, de la gestion et de l'animation des espaces publics pour leur permettre d'élaborer des projets de revitalisation d'espaces publics au regard des enjeux et objectifs du territoire, en cohérence avec les envies et attentes des habitants-usagers et les contraintes et opportunités des acteurs locaux. La formation s'organise autour :

- de volets théoriques pour saisir pleinement les processus mis en oeuvre dans ces démarches contemporaines.
- d'expérimentations d'outils et méthodes de design collaboratif d'espaces publics pour faciliter leur mise en pratique effective,
- de présentation de cas concrets pour illustrer les contenus théoriques et faciliter leur appropriation par les participants.

PUBLICS CONCERNÉS

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre intervenant sur les espaces publics ou collectifs : collectivités territoriales, aménageurs, bailleurs, urbanistes, architectes, paysagistes, etc.

Société civile : particulier, association, union de quartier, etc.

- Nombre de participants : Formation dispensée par groupe de 6 personnes, inscription individuelle.

TARIF

850 € HT par personne > deux intervenants professionnels pour chaque session, deux journées de formation interactive et concrète, un ensemble de fiches types pour faciliter le passage à l'action Colations incluses.

Cette formation peut également être dispensée directement au sein de votre structure. Contactez nous pour un programme sur mesure et l'élaboration d'un devis personnalisé.



FORMATIONS 2020

- 05 et 06 Octobre
- 05 et 06 Novembre
- 07 et 08 Décembre



GRENOBLE



INTERVENANTES

Présilia Langevin
Sociologue-urbaniste

Michaëlle Policard
Urbaniste-designer

Agence alt.Urbaine
DESIGN COLLABORATIF
D'ESPACES PUBLICS

19 rue du docteur Mazet
38 000 Grenoble

www.alturbaine.com
contact@alturbaine.com



FAIRE L'ESPACE PUBLIC DU QUOTIDIEN | PROGRAMME DÉTAILLÉ

Initiation aux démarches contemporaines de revitalisation urbaine

JOUR 1

10h00 | Début de la première journée

Introduction | Présentation de la formation

Session 1 | Introduction au placemaking

Le Placemaking est une approche d'appropriation des espaces publics par la communauté qui replace les usages et les usagers au coeur des réflexions pour la conception, la gestion et l'animation des espaces publics.

> Espaces publics et enjeux sociétaux

> Les éléments clés pour un espace public réussi

Session 2 | Fédérer un réseau d'acteurs locaux

Pour qu'un espace prenne vie, l'aménagement ne peut être la seule réponse. La gestion et l'animation doivent être pensées dès la phase de conception pour faire d'un espace délaissé un lieu de vie convivial et fédérateur.

> Etablir une cartographie d'acteurs

> Echanges et débat autour des problématiques locales des participants

12h30 | Pause déjeuner

Session 3 | Atelier pratique : diagnostiquer et évaluer son espace public

Des pistes de solutions peuvent se trouver dans l'aménagement mais aussi dans la gestion et l'animation. Elles sont à anticiper dès la conception.

> Test d'un outil d'évaluation et d'élaboration d'une vision commune

> Echanges et débats autour des problématiques locales des participants

17 h | Echanges et synthèse de la première journée

17h30 | Fin de la première journée

JOUR 2

9h00 | Début de la première journée

Session 1 | Introduction à l'urbanisme tactique

L'urbanisme tactique est un processus itératif qui permet de mettre en oeuvre une vision commune à long terme par des actions rapides et concrètes à court terme.

> Urbanismes tactique, temporaire et éphémère

Session 2 | Les enjeux de l'évaluation continue

A partir de cas concrets, prendre connaissance des outils et des impacts d'une stratégie d'évaluation continue pour transformer les espaces publics au plus près des attentes et des besoins.

> Présentation d'un cas concret de revitalisation d'espaces publics

> Echange autour d'une nouvelle façon de gérer les espaces publics avec les commerçants

12h30 | Déjeuner

Session 3 | Atelier pratique : activer un espace public rapidement et à moindre coût

Redéfinir le rôle des collectivités et des citoyens à travers les pratiques contemporaines de placemaking et d'urbanisme tactique.

> Prise en main d'un outil d'idéation

16h | Synthèse de la formation et conclusion

Réflexion collective sur l'évolution des pratiques en France, partage sur les freins et les leviers de chacun pour agir sur le cadre de vie quotidien.

16h30 | Fin de la formation

Faire l'espace public du quotidien

Initiation aux démarches contemporaines de revitalisation urbaine
BULLETIN D'INSCRIPTION A UNE SESSION DE FORMATION



Faites un premier pas dans l'urbanisme tactique : 2 journées de formation interactive et concrète. Prix : 850 € HT / personne (1 020 € TTC)

Date de formation souhaitée

5 & 6 octobre 2020

5 & 6 novembre 2020

7 & 8 décembre 2020

Coordonnées du participant

Nom, Prénom

Fonction

E-mail

Téléphone

Contact administratif / RH

Nom, Prénom

Fonction

E-mail

Téléphone

Votre structure (entreprise, collectivité...)

Nom

N° SIRET

Adresse

Date, signature et cachet

En cochant la case si dessous, j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document. Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales de vente de l'organisateur et en accepter sans réserve ni restriction, toutes les clauses. Ce bulletin signé vaut engagement contractuel.

Fait à,

le,

Signature et cachet

contact@alturbaine.com

alt.Urbaine SAS au capital social de 1000€- RCS GRENOBLE 833 537 103 – TVA intercommunautaire FR15 833537 103

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clause 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par alt.Urbaine. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

Clause 2. Les types de formations concernées

Formation inter-entreprises : formation catalogue réalisée dans les locaux de alt.Urbaine ou loués par alt.Urbaine.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de alt.Urbaine ou sur le site du client.

Clause 3. Tarifs

Tous les prix sont indiqués en euros hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Clause 4. Facturation et modalités de paiement

L'acceptation de la société alt.Urbaine étant conditionnée par le règlement intégral de la facture avant le début de la prestation, la société alt.Urbaine se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la totalité de la prestation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société alt.Urbaine à réception de facture avant le début de la prestation.

Le règlement du prix de la formation est effectué par virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, alt.Urbaine se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Clause 5. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Clause 6. Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due en totalité.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, alt.Urbaine se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ;

si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation ;

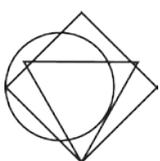
si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

Clause 7. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, alt.Urbaine se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.



Agence alt.Urbaine
19 rue du docteur Mazet, 38000 Grenoble
contact@alt.Urbaine.com

Siège social : 19 rue du docteur Mazet, 38000 Grenoble

alt.Urbaine SAS au capital social de 1000€ - RCS GRENOBLE 833 537 103 - TVA intercommunautaire FR15 833537 103

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clause 8. Attestation

A l'issue de la formation, alt.Urbaine remet une attestation de présence pour chaque Stagiaire..

Clause 9. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, alt. Urbaine est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

alt.Urbaine ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuits ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à alt.Urbaine, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de alt. Urbaine.

Clause 10. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme

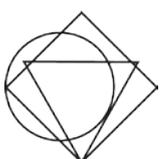
(papier, électronique, numérique, orale...) utilisé par alt.Urbaine pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'alt.Urbaine.

Clause 11. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Clause 12. Confidentialité et communication

Le Client accepte d'être cité par alt.Urbaine comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise alt.Urbaine à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.



Agence alt.Urbaine
19 rue du docteur Mazet, 38000 Grenoble
contact@alt.Urbaine.com

Siège social : 19 rue du docteur Mazet, 38000 Grenoble

alt.Urbaine SAS au capital social de 1000€ - RCS GRENOBLE 833 537 103 - TVA intercommunautaire FR15 833537 103